



Rapport sur la qualité des actifs
au 31 Mars 2019
Caisse Française de Financement Local
(instruction n° 2011-I-07 du 15 juin 2011)

C.I.B 14 388

Conformément à l'instruction n° 2011-I-07 du 15 juin 2011, le rapport sur la qualité des actifs a pour but de présenter l'ensemble des éléments d'actifs constituant le *cover pool* de la Caisse Française de Financement Local et le cadre de gestion des risques de taux et de liquidité.

Au 31 mars 2019, le *cover pool* de la Caisse Française de Financement Local est composé de EUR 48,6 milliards de prêts, de EUR 6,0 milliards de titres et de EUR 3,2 milliards de titres et valeurs suffisamment sûrs et liquides, qui correspondent aux expositions suivantes :

En EUR milliers, au 31/03/2019	Total cover pool	Actifs sortis du cover pool	Total Encours
Expositions sur des personnes publiques	54 593 596	654	54 594 250
Organismes de titrisation	-	-	-
Titres et valeurs suffisamment sûrs et liquides	3 174 797	-	3 174 797
TOTAL	57 768 393	654	57 769 047

Grâce à son statut de société de crédit foncier, la Caisse Française de Financement Local a accès aux opérations de refinancement proposées aux banques par la Banque de France. Dans le cadre du pilotage de son *cover pool* et de sa trésorerie, la Caisse Française de Financement Local peut ainsi sortir du *cover pool* certains actifs et les donner en garantie à la banque centrale afin d'obtenir un financement lors des appels d'offres organisés par la Banque de France. La Caisse Française de Financement Local n'a pas fait usage de cette possibilité au cours des trois derniers exercices (sauf pour des tests opérationnels d'accès, mis en œuvre régulièrement) et aucun actif n'a été mobilisé au 31 mars 2019 auprès de la Banque de France.

Des actifs détenus par la Caisse Française de Financement Local peuvent également être retirés du *cover pool* s'ils sont devenus non éligibles, en attendant qu'ils soient cédés ou échus.

Le *cover pool* n'inclut aucune part de titrisation. Les obligations foncières actuelles et futures émises par la Caisse Française de Financement Local respectent les conditions d'éligibilité aux opérations de refinancement de la Banque Centrale Européenne et sont également conformes à la réglementation CRR / CRD IV.

1. PRÊTS GARANTIS

La Caisse Française de Financement Local ne détient aucun prêt garanti par une hypothèque ou cautionné.

2. EXPOSITIONS SUR DES PERSONNES PUBLIQUES

2.1 VENTILATION PAR TYPE DE CONTREPARTIE

Les expositions directes correspondent à des expositions sur des personnes publiques et les expositions indirectes à des expositions totalement garanties par des personnes publiques. Les expositions libellées en devise sont converties au cours de change du *swap* de couverture. Les prêts et titres sont présentés nets de provisions spécifiques et hors surcotes/décotes.

En EUR milliers	Exposition directe		Exposition indirecte		Total	Dont encours impayés ⁽¹⁾
PAYS	Prêts	Titres obligataires	Prêts	Titres obligataires		
France						
État :						
- refinancements export	-	-	1 495 361	-	1 495 361	-
- autres	4 982	-	143	-	5 125	-
Banque de France ⁽²⁾	1 516 633	-	-	-	1 516 633	-
Régions	1 874 433	199 448	251 942	-	2 325 823	36 443
Départements	6 838 689	54 965	170 274	-	7 063 928	-
Communes	15 067 099	35 490	356 618	-	15 459 207	19 875
Groupements de communes ⁽³⁾	11 609 782	75 996	127 574	-	11 813 352	3 198
Établissements publics :						
- de santé	6 142 913	28 171	-	-	6 171 084	310
- d'habitat social	1 137 540	-	-	-	1 137 540	-
- autres	835 036	154 205	888	-	990 129	108
Sous Total	45 027 107	548 275	2 402 800	-	47 978 182	59 934
Allemagne						
Länder	-	275 000	-	-	275 000	-
Sous Total	-	275 000	-	-	275 000	-
Autriche						
Länder	-	-	180 681	-	180 681	-
Sous Total	-	-	180 681	-	180 681	-
Belgique						
Régions	4 218	-	15 000	-	19 218	-
Etablissements publics	45 749	-	-	-	45 749	-
Sous Total	49 967	-	15 000	-	64 967	-
Canada						
Communes	100 287	-	-	-	100 287	-
Établissements publics	34 485	-	-	-	34 485	-
Sous Totaux	134 772	-	-	-	134 772	-
Espagne						
État	-	100 000	-	-	100 000	-
Régions	-	50 000	-	-	50 000	-
Communes	72 661	-	-	-	72 661	-
Sous Total	72 661	150 000	-	-	222 661	-
Etats-Unis						
États fédérés	-	252 943	-	-	252 943	-
Sous Total	-	252 943	-	-	252 943	-

RAPPORT SUR LA QUALITÉ DES ACTIFS
CAISSE FRANÇAISE DE FINANCEMENT LOCAL

En EUR milliers	Exposition directe		Exposition indirecte		Total	Dont encours impayés ⁽¹⁾
	PAYS	Prêts	Titres obligataires	Prêts		
Italie						
État	-	530 410	-	-	530 410	-
Régions	-	1 910 280	-	-	1 910 280	-
Provinces	-	473 708	-	-	473 708	-
Communes	6 759	1 707 452	-	-	1 714 211	-
Sous Total	6 759	4 621 850	-	-	4 628 609	-
Japon						
Communes	-	25 000	-	-	25 000	-
Sous Total	-	25 000	-	-	25 000	-
Portugal						
État	-	10 000	-	-	10 000	-
Communes	13 842	-	-	-	13 842	-
Établissements publics	3 437	-	-	-	3 437	-
Sous Total	17 279	10 000	-	-	27 279	-
Royaume Uni						
État	-	-	-	114 255	114 255	-
Sous Total	-	-	-	114 255	114 255	-
Suède						
Communes	18 490	-	-	-	18 490	-
Sous Total	18 490	-	-	-	18 490	-
Suisse						
Cantons	256 700	-	6 453	-	263 153	-
Communes	325 451	-	-	-	325 451	-
Établissements publics	60 350	-	-	-	60 350	-
Sous Total	642 501	-	6 453	-	648 954	-
Supranational						
Organismes internationaux	21 803	-	-	-	21 803	-
Sous Total	21 803	-	-	-	21 803	-
TOTAL GÉNÉRAL	45 991 339	5 883 068	2 604 934	114 255	54 593 596	59 934

(1) La Caisse Française de Financement Local publie des comptes annuels et semestriels. Par conséquent, le détail des données relatif aux créances douteuses et litigieuses et aux provisions au 31 mars 2019 n'est pas présenté dans le tableau ci-dessus. Les provisions et créances douteuses et litigieuses font néanmoins l'objet d'un suivi régulier et peuvent donner lieu à un ajustement des expositions présentées dans ce même tableau.

(2) Solde du compte Banque de France de la Caisse Française de Financement Local au 31/03/2019.

(3) Dont EUR 18 379 milliers au titre des opérations de contrat de partenariat.

2.2 NOTATIONS

La Caisse Française de Financement Local ne détient aucune exposition (hors valeurs de remplacement décrites ci-dessous) dont l'éligibilité nécessiterait une notation minimale par un organisme externe d'évaluation de crédit.

2.3 VENTILATION PAR DURÉE RÉSIDUELLE

En EUR milliers, au 31/03/2019

Maturité résiduelle finale		Durée résiduelle					Total
Période d'échéance en année	Nombre d'opérations (1)	- de 3 mois	3 mois à 6 mois	6 mois à 1 an	1 à 5 ans	+ de 5 ans	
0	2 050	1 889 505	113 214	347	-	-	2 003 066
1	3 169	49 457	46 656	506 984	264 525	-	867 622
2	2 645	35 473	35 778	119 456	457 776	-	648 483
3	2 673	38 936	39 519	122 046	792 136	-	992 637
4	2 760	58 303	41 751	96 902	1 139 179	-	1 336 135
5	2 200	41 990	48 131	111 247	875 332	27 716	1 104 416
6	3 611	50 150	59 069	106 944	885 801	629 655	1 731 619
7	3 317	41 472	44 145	113 695	835 599	708 043	1 742 954
8	2 314	51 026	53 966	116 819	935 255	1 295 092	2 452 158
9	2 763	51 425	74 663	135 893	1 165 811	1 724 916	3 152 708
10	2 491	51 394	63 224	147 590	1 086 759	1 738 476	3 087 443
11	2 618	60 457	65 377	127 421	1 037 889	1 881 447	3 172 591
12	2 176	50 956	51 383	112 216	875 264	3 229 215	4 319 034
13	1 482	37 833	40 209	91 428	703 556	1 711 102	2 584 128
14	1 583	35 851	32 111	95 070	680 264	1 819 030	2 662 326
15	1 194	30 452	29 396	82 625	582 548	1 900 995	2 626 016
16	1 371	34 803	36 071	70 307	597 700	2 753 487	3 492 368
17	1 117	25 403	24 461	67 488	495 434	2 163 977	2 776 763
18	1 072	26 724	35 035	76 269	587 169	2 982 900	3 708 097
19	994	28 531	37 345	73 714	580 202	2 399 790	3 119 582
20	659	10 752	12 279	36 997	248 790	1 170 517	1 479 335
21	342	9 241	14 983	20 440	184 476	863 855	1 092 995
22	211	7 810	8 364	18 347	139 507	670 785	844 813
23	169	3 719	7 559	17 283	118 375	611 331	758 267
24	171	3 535	3 837	9 690	70 222	397 938	485 222
25	142	2 726	1 682	8 102	51 031	285 486	349 027
26	51	359	423	1 561	9 793	75 458	87 594
27	66	2 109	4 706	2 623	39 818	272 097	321 353
28	61	1 294	1 700	4 424	30 732	238 612	276 762
29	74	1 455	3 139	4 933	41 886	973 231	1 024 644
30	52	746	790	3 213	19 483	132 033	156 265
31	10	82	108	984	4 868	30 910	36 952
32	2	83	83	167	1 334	8 980	10 647
33	9	517	219	197	3 767	30 205	34 905
34	36	65	64	231	1 547	21 214	23 121
35	14	30	144	890	4 719	72 972	78 755
36	16	526	211	364	4 901	90 999	97 001
37	28	172	157	508	3 428	37 564	41 829
38	22	554	109	193	3 857	37 308	42 021
39	7	64	131	214	1 699	21 011	23 119
40	7	44	103	257	1 746	26 157	28 307
41	2	75	120	196	1 600	19 743	21 734
42	1	-	30	31	269	6 282	6 612
	45 752	2 736 099	1 032 445	2 506 306	15 566 047	33 060 529	54 901 426
ÉCART DE CHANGE							- 307 829
TOTAL GÉNÉRAL							54 593 597

(1) Nombre d'opérations qui arriveront à échéance pendant la période observée.

La période 0 inclut le solde du compte Banque de France.

2.4 REMBOURSEMENTS ANTICIPÉS (RA)

En EUR milliers, au 31/03/2019

PAYS	Remboursements anticipés survenus en 2019	Taux de RA fin de période
France		
Départements	3 959	0,06%
Communes	22 111	0,14%
Groupements de communes	277	0,00%
Établissements publics :		
- de santé	7 698	0,13%
- d'habitat social	1 514	0,13%
Autres établissements publics	6 375	0,65%
Etat	112 448	8,87%
Sous Total	154 382	0,33%
TOTAL expositions sur personnes publiques	154 382	0,29%

Le taux de RA calculé à fin mars 2019 correspond au rapport entre le volume de RA survenu au cours du 1er trimestre et l'encours moyen égal à la moyenne arithmétique des encours journaliers de la même période.

Sur 2018, le taux de RA pour l'année entière s'élevait à 0,23% correspondant à EUR 123 millions de remboursements anticipés.

3. ORGANISMES DE TITRISATION ET ENTITÉS SIMILAIRES

3.1 VENTILATION PAR TYPE DE CONTREPARTIE

En date du 31 mars 2019, la Caisse Française de Financement Local ne détient aucune part d'organisme de titrisation et entités similaires au sein de son bilan.

3.2 NOTATIONS

Néant.

3.3 VENTILATION PAR DURÉE RÉSIDUELLE

Néant.

3.4 REMBOURSEMENTS ANTICIPÉS

Néant.

4. TITRES ET VALEURS SUFFISAMMENT SÛRS ET LIQUIDES (VALEURS DE REMPLACEMENT)

4.1. VENTILATION PAR CONTREPARTIE

En EUR milliers, au 31/03/2019	Pays	Encours
1^{er} échelon de qualité de crédit		
Obligations sécurisées		
	France	473 433
	Autres pays	726 727
Autres titres bancaires		
	France	486 224
	Autres pays	589 492
Prêt à la société mère, SFIL	France	800 000
2^{ème} échelon de qualité de crédit		
Titres bancaires (maturité < 100 jours)		
	France	45 000
	Autres pays	50 000
Solde des comptes courants bancaires	France et autres pays	3 921
TOTAL GÉNÉRAL		3 174 797

Les titres bancaires correspondent à des placements de trésorerie sous la forme de certificats de dépôts ou d'obligations émis par des établissements de crédit.

Les titres bancaires sont présentés nets de provisions spécifiques et hors surcotes/décotes.

La Caisse Française de Financement Local accorde des prêts à SFIL, sa maison mère, afin de placer ses excédents de trésorerie.

Aucune créance douteuse et litigieuse n'est recensée parmi les valeurs de remplacement.

4.2 NOTATIONS

Au 31 mars 2019, les valeurs de remplacement sont constituées de titres bancaires, de prêts à SFIL ainsi que des soldes des comptes bancaires, dont la notation entre dans la catégorie « Meilleur échelon », ou « Second échelon » de qualité de crédit lorsqu'ils ont une durée inférieure à 100 jours.

4.3 VENTILATION PAR DURÉE RÉSIDUELLE

RAPPORT SUR LA QUALITÉ DES ACTIFS
CAISSE FRANÇAISE DE FINANCEMENT LOCAL

En EUR milliers, au 31/03/2019

Maturité résiduelle finale		Durée résiduelle					Total
Période d'échéance en année	Nombre d'opérations ⁽¹⁾	- de 3 mois	3 mois à 6 mois	6 mois à 1 an	1 à 5 ans	+ de 5 ans	
0	5	513 832	29 956	-	-	-	543 788
1	30	-	-	1 219 866	161 270	-	1 381 136
2	19	-	-	-	694 269	-	694 269
3	16	-	-	-	343 515	-	343 515
4	5	-	-	-	139 889	-	139 889
5	2	-	-	-	-	72 200	72 200
Total	77	513 832	29 956	1 219 866	1 338 943	72 200	3 174 797

(1) Nombre d'opérations qui arriveront à échéance pendant la période observée.

Les soldes des comptes bancaires sont mentionnés ici comme une seule opération, échue.

4.4 REMBOURSEMENTS ANTICIPÉS

Il n'y a pas eu de remboursement anticipé sur les valeurs de remplacement au cours de l'année 2019.

5. LE RISQUE DE TAUX

Pour limiter l'impact du risque de taux, la Caisse Française de Financement Local a mis en place une stratégie de couverture en deux temps :

- dans un premier temps, les actifs et les passifs privilégiés qui ne sont pas naturellement à taux variable sont couverts contre euribor jusqu'à maturité, et cela dès leur entrée au bilan. Dans la pratique, les acquisitions de portefeuilles de prêts (dont le montant unitaire est généralement faible) sont généralement macro-couvertes. Les crédits accordés individuellement ou les émissions obligataires peuvent être micro- ou macro-couverts. La couverture des actifs et des passifs est le plus souvent réalisée par la conclusion de swaps de taux, mais le même effet peut également être obtenu, lorsque cela est possible, par la résiliation de swaps de sens opposé ;
- dans un second temps, les flux des actifs et passifs en euribor (naturellement ou après couverture) sont swappés en eonia afin de protéger le résultat contre le risque de base résultant de périodicités différentes des euribor (1, 3, 6 ou 12 mois) et contre le risque de *fixing* dû à des dates de refixation des index de référence différentes à l'actif et au passif. Le risque résiduel est géré en macro-couverture sur un horizon de gestion d'une semaine.

Ces couvertures peuvent être réalisées soit directement sur le marché par la Caisse Française de Financement Local, soit être intermédiées par SFIL, qui se retourne alors à son tour sur le marché.

Les dettes non privilégiées ne sont pas concernées par ces opérations de couverture. En effet, les dettes contractées par la Caisse Française de Financement Local auprès de son actionnaire pour financer le surdimensionnement sont empruntées soit directement avec un index eonia et n'ont pas besoin d'être swappées, soit avec un index euribor et financent alors des actifs également indexés sur euribor. Le cas échéant, les dettes envers la Banque de France, à court terme et à taux fixe, ne sont pas couvertes, mais financent des actifs à taux fixe également.

Limites encadrant le risque de taux

La sensibilité des positions résiduelles de taux fixe et de taux fixé qui subsistent après les deux niveaux de couverture fait l'objet d'une surveillance mensuelle. Des limites encadrent cette sensibilité et ont pour objet de limiter l'impact sur la valeur des éléments de bilan en cas de translation de la courbe de taux ou face à des mouvements de pentification/rotation. Elles ont été calibrées de manière à ne pas perdre plus de EUR 80 millions avec un quantile de 99 % calculé sur la base d'un historique de 10 ans.

Un jeu de trois limites permet de tenir compte du risque de pente, en plus du risque directionnel. Ces limites encadrent la sensibilité au risque de taux fixé et garantissent ensemble le respect de la perte maximale décrite ci-dessus.

Les mesures à fin de trimestre de sensibilité pour un mouvement de taux de 100 points de base sont présentées ci-dessous :

Risque directionnel

Sensibilité globale

EUR millions, fin de trimestre	Limite	T2 2018	T3 2018	T4 2018	T1 2019
Sensibilité	25,0	1,7	-2,0	0,9	-0,2

Risque de pente entre deux points de maturité éloignée sur la courbe

Somme des sensibilités

EUR millions, fin de trimestre	Limite	T2 2018	T3 2018	T4 2018	T1 2019
Court terme	10,0	-4,3	-5,5	-5,8	-5,5
Moyen terme	10,0	-1,0	-4,9	0,0	-3,5
Long terme	10,0	4,6	4,6	2,5	5,3
Très long terme	10,0	2,4	3,8	4,3	3,6

Risque de pente entre deux points de maturité proche

Somme des sensibilités en valeur absolue

EUR millions, fin de trimestre	Limite	T2 2018	T3 2018	T4 2018	T1 2019
Court terme	20,0	8,8	10,3	9,2	15,0
Moyen terme	20,0	14,4	9,9	10,0	9,8
Long terme	20,0	8,7	13,0	12,9	8,9
Très long terme	20,0	10,8	14,1	13,3	12,8

6. LA GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITÉ

La Caisse Française de Financement Local assure une gestion lui permettant de couvrir structurellement ses besoins de liquidité jusqu'à extinction des passifs privilégiés par des actifs éligibles au refinancement auprès de la Banque de France.

Par ailleurs, la Caisse Française de Financement Local s'assure qu'à tout moment ses besoins de trésorerie sur une période de 180 jours sont couverts par des valeurs de remplacement et des actifs éligibles aux opérations de crédit de la Banque de France. On entend par besoins de trésorerie les remboursements des obligations foncières et des *registered covered bonds* (RCB), des dettes non privilégiées et les prévisions de remboursement du *cash collateral* reçu, nets des remboursements d'actifs reçus.

À fin mars 2019, la situation de liquidité est excédentaire sur les 180 prochains jours. Les variations observées correspondent aux *cash flows* d'amortissement des obligations foncières, du *cash collateral*, des dettes non privilégiées et des actifs.

